



Association Sports et Loisirs

Schillersdorf



**Grande exposition
vieilles mécaniques**

19ème Marché aux puces Dimanche 6 septembre 2026

Prix de l'emplacement : 10 € les 5 mètres + 2 € le m. sup.



Restauration sur place toute la journée

A midi:

coquelet-frites-salade-dessert-café

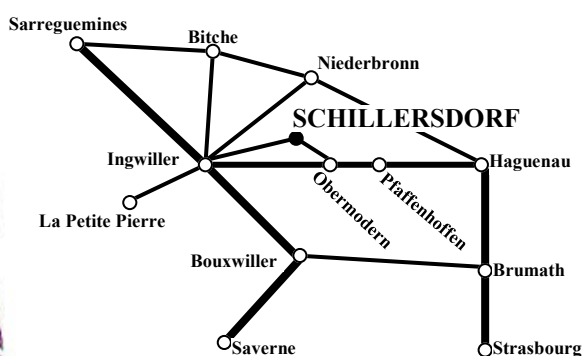
Sur réservation

Pour tout renseignement ou inscription :

M. JACKY Eric

- Tél. 03.88.89.53.64 ou 06.46.98.28.59

Le marché sera ouvert au public
de 6h00 à 18h00 non stop



**De l'inédit et
de nouvelles affaires!!!**



**Règlement Marché aux Puces
SCHILLERSDORF - Dimanche 6 septembre 2026**

- 1) Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition que le versement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre de l'Association des Sports et Loisirs de Schillersdorf et que l'exposant respecte le présent règlement.
- 2) Aucun stand de boisson et de restauration ne sera accepté sans demande préalable et accord de l'Association des Sports et Loisirs de Schillersdorf.
- 3) Le prix de l'emplacement est fixé à 10 € les 5 mètres et 2 € le mètre supplémentaire.
- 4) Le numéro d'emplacement sera signifié le jour même.
- 5) En cas de dépassement de la zone réservée, l'organisateur pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
- 6) Les places non payées ne sont pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- 7) Aucun changement libre de place ne sera toléré.
- 8) La mise en place des exposants se fera de 6 h à 8 h ; au-delà les places non occupées seront redistribuées.
- 9) Chaque exposant est prié de laisser à son départ son emplacement dans le même état de propreté qu'à son arrivée. Un sac poubelle sera fourni sur demande.
- 10) La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- 11) L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- 12) Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- 13) Toute manifestation bruyante est interdite.
- 14) Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse.
- 15) L'Association des Sports et Loisirs de Schillersdorf décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- 16) **En cas de non-respect de ce règlement, l'Association organisatrice est seule juge et peut procéder en dernier recours à l'exclusion.**



Talon à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement **avant le lundi 31 août 2026**
Chèque libellé à l'ordre de l'Association des Sports et Loisirs de Schillersdorf et adressé à
Association Sports et Loisirs de Schillersdorf, 19 rue des puits, 67340 SCHILLERSDORF
Renseignements au 06.46.98.28.59 ou 03.88.89.53.64

Nom: Prénom:

Adresse: n° Rue:

Code postal: Ville:

Tél: Adresse mail :

N° pièce d'identité: délivrée le: par

Nature du stand:

Placement du véhicule à côté de votre stand : (+ 2 €) : OUI - NON (rayer la mention inutile) A

Nombre de mètres : X 2 € B soit€ au total. A + B

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière. Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre tenu à disposition des services de la Préfecture de Strasbourg ou de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Je déclare sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours
(article R321-9 du Code Pénal) Date: Signature:

Tous ces renseignements sont obligatoires ; si manquants, l'inscription sera non valable.

Ne pas jeter sur la voie publique